

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 27 octobre 2015 à 19 h 30, à la salle 5080 du Centre administratif de la Commission scolaire, 430, boulevard Arthur-Sauvé, Saint-Eustache.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Émilie Caron, Sandra East, Paule Fortier, Danielle Laramée, Karine Lefrançois, Marie-Hélène St-Georges, Lola St-Pierre, MM. Denis Chabot, Antonio Ciarciaglino, tous commissaires, ainsi que Mmes Danielle Boissonneault, Diane Cyr, Manon Fleury et M. Yanik Morin, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Jean-François Lebeau, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj., Mmes Line Desgroseilliers, dir. serv. tech. inf., Sylvie Hall, dir. serv. ress. hum., MM. Roch-André Malo, dir. serv. org. scol., Daniel Trempe, dir. serv. ress. fin., Mmes Anik Gagnon, dir. adj. serv. aff. corp. et comm., Isabelle Guay, dir. adj. serv. org. scol., Chantal Major, dir. adj. serv. ress. fin., M. Éric Tellier, dir. adj. serv. ress. mat. et Mme Josiane Landry, cons. en gest. et cons. jur. serv. aff. corp. et comm.

Mme Karine Laramée a prévenu de son absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 19 h 30.

ASSERMENTATION DU COMMISSAIRE-PARENT REPRÉSENTANT L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Conformément à l'article 145 de la *Loi sur l'instruction publique*, Mme Manon Fleury, élue commissaire-parent pour l'ordre d'enseignement primaire, prête serment devant le directeur général, M. Jean-François Lachance. La déclaration à cet effet est versée au répertoire des présentes sous la cote 820.

Il est 19 h 35.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CC-151027-4370

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 septembre 2015.

Adopté

QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Carl Turgeon, vice-président du conseil d'établissement de l'école Marie-Soleil-Tougas, interpelle le conseil des commissaires relativement à l'aire de desserte de l'école Marie-Soleil-Tougas et à l'agrandissement qui y sera fait. Il dépose, en appui à ses propos, un document produit par Mme Nathalie Meunier, représentante d'un groupe de parents du quartier Saint-Roch et adopté par le conseil d'établissement de l'école Marie-Soleil-Tougas.

À la demande de la présidente, M. Roch-André Malo, directeur du Service de l'organisation scolaire, répond que la situation présentée sera considérée dans le prochain cadre d'organisation scolaire 2017-2020 qui sera en consultation à l'automne 2016. Toutefois, dès le printemps 2016, les milieux concernés seront sollicités afin d'y réfléchir et de faire des recommandations à partir des prévisions de clientèle qui seront alors précises. Il est aussi important de noter qu'il est possible que nous ayons à relocaliser un certain nombre de groupes afin de créer une zone tampon pour la réalisation des travaux d'agrandissement.

Monsieur Éric Lacombe, président du comité de parents, interpelle le conseil des commissaires en leur partageant son plaisir de travailler avec eux à titre de nouveau président de cette instance.

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CC-151027-4371

Il est proposé par Mme Manon Fleury

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour, tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

2. Assermentation du commissaire-parent représentant l'ordre d'enseignement primaire;
- 3.2. Suivi;
6. Recommandations de la commission d'étude éducative :
 - 6.1 Plan québécois des infrastructures 2016-2026 – Modification à la demande d'ajout d'espace auprès du MEESR – Adoption;
7. Recommandations de la commission d'étude administrative :
 - 7.1 Rapport financier 2014-2015 – Adoption;
 - 7.2 Politique pour prévenir et contrer la discrimination, le harcèlement et la violence au travail – Adoption pour consultation;
 - 7.3 Appel d'offres régional pour l'acquisition de tablettes numériques – Adoption;
 - 7.4 Procédure relative à l'adoption du choix du nom d'un nouvel établissement ou le changement de nom d'un établissement existant – Adoption;
 - 7.5 Adjudication de contrats de service de déneigement des écoles pour les hivers 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 – Retour sur la résolution n° CC-150825-4340 - Adoption;
 - 7.6 Mandat à la Direction générale pour un règlement de litige à l'école des Perséides – Adoption;
8. Recommandations du comité consultatif de transport :
 - 8.1 Zones à potentiel de risque – Adoption;
9. Rapport du protecteur de l'élève pour l'année scolaire 2014-2015 : présentation;
10. Avis et recommandations du comité d'étude des demandes de révision – Adoption; (*huis clos*)
11. Modification à l'acte d'établissement du Centre de formation professionnelle, l'Émergence – Adoption;
12. Construction d'un nouveau bâtiment sur le terrain de l'école Horizon-du-Lac – Adjudication de contrat;

13. Complexe Multisport de Saint-Eustache - Hypothèques – Adoption;
14. Désignation du représentant des commissaires-parents au comité exécutif – Adoption;
15. Signature de toute personne désignée en vertu de l'article 173 de la *Loi sur l'instruction publique* – Adoption;
- 16.1. Compte rendu de la commission d'étude éducative du 15 septembre 2015 et projet de compte rendu de la commission d'étude éducative du 6 octobre 2015;
- 16.2. Compte rendu de la commission d'étude administrative du 16 juin 2015;
- 16.3. Compte rendu du comité consultatif de transport du 10 juin 2015;
- 17.4.1 Nouveaux établissements;
18. Varia;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES 2016-2026 – MODIFICATION À LA DEMANDE D'AJOUT D'ESPACE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE Résolution n° CC-151027-4372

ATTENDU la résolution n° CC-150825-4342 demandant au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) l'agrandissement de sept locaux ainsi que des aires et des locaux de service de la nouvelle école primaire de Mirabel dans le secteur Domaine-Vert Nord afin de construire une école (3-18);

ATTENDU les informations reçues de la Ville de Mirabel, lors de la rencontre du 26 août 2015, à l'effet des derniers développements résidentiels projetés par la Ville et qu'aucun autre terrain ne sera disponible dans ce secteur pour la construction d'une éventuelle école primaire;

ATTENDU la rencontre du 16 septembre 2015 avec des représentants du MEESR;

ATTENDU la réévaluation des capacités d'accueil des écoles selon le programme technique du MEESR;

ATTENDU les résolutions demandant et réitérant la construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur du Domaine-Vert Nord à Mirabel (n° CC-080219-2834, n° CC-090623-3085, n° CC-100622-3300 et n° CC-140527-4085);

ATTENDU la réponse positive datée du 25 juin 2015 et reçue du MEESR pour l'ensemble des demandes d'ajouts d'espace de la CSSMI présentées au *Plan québécois des infrastructures 2015-2025*, notamment la construction d'une école primaire (2-12) à Mirabel dans le secteur du Domaine-Vert Nord;

ATTENDU la nécessité de modifier la demande (rés. n° CC-150825-4342) afin d'obtenir une école primaire (4-24);

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

DE DEMANDER au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche un agrandissement de 14 locaux ainsi que des aires et des locaux de service de la nouvelle école primaire à Mirabel dans le secteur Domaine-Vert Nord afin de construire une école (4-24);

DE RESCINDER la résolution n° CC-150825-4342 à toutes fins que de droit;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la Ville de Mirabel;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 821.

Adopté

RAPPORT FINANCIER AU 30 JUIN 2015

Résolution n° CC-151027-4373

ATTENDU que les opérations financières de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles ont été vérifiées et que la Direction générale doit soumettre les états financiers et le rapport du vérificateur externe au conseil des commissaires, conformément à l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la présentation des rapports du vérificateur externe et de la Direction du service des ressources financières effectuée à la commission d'étude administrative du 20 octobre 2015;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE RECEVOIR le rapport financier de la Commission scolaire pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2015;

DE VERSER au répertoire des présentes sous la cote 822 les documents suivants, lesquels font partie intégrante de la présente résolution :

- Communication de fin d'exercice;
- États financiers au 30 juin 2015;
- Analyse des résultats financiers 2014-2015;
- Résultats financiers 2014-2015.

Adopté

POLITIQUE POUR PRÉVENIR ET CONTRER LA DISCRIMINATION, LE HARCÈLEMENT ET LA VIOLENCE AU TRAVAIL (RH-18) – ADOPTION POUR CONSULTATION

Résolution n° CC-151027-4374

ATTENDU que, après plusieurs années de mise en application, la Commission scolaire souhaite réviser sa Politique pour prévenir la discrimination, le harcèlement et la violence au travail (RH-18);

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire de consulter tous les syndicats et associations concernés;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

D'ADOPTER, aux fins de consultation auprès des groupes concernés, le projet de révision de la Politique pour prévenir et contrer la discrimination, le harcèlement et la violence au travail (RH-18);

DE RECEVOIR les avis par écrit jusqu'au 1^{er} décembre 2015 en vue d'une décision à la séance du conseil des commissaires du 23 février 2016, sur recommandation de la commission d'étude administrative;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 823.

Adopté

APPEL D'OFFRES RÉGIONAL POUR L'ACQUISITION DE TABLETTES NUMÉRIQUES

Résolution n° CC-151027-4375

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) de diriger et participer à un appel d'offres public régional pour l'octroi d'un contrat à commandes pour l'achat de tablettes numériques;

ATTENDU que la CSSMI procédera à l'appel d'offres public regroupé en tant que mandataire;

ATTENDU que la démarche réalisée par la CSSMI est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01);

ATTENDU que la valeur du contrat excédera 250 000 \$;

ATTENDU que la durée du contrat sera du 1^{er} décembre 2015 au 30 juin 2016;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

D'AUTORISER la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles à agir en tant que mandataire pour l'appel d'offres regroupé pour l'acquisition de tablettes numériques;

D'AUTORISER le directeur général à signer tous les documents afférents et à procéder aux représentations requises, le cas échéant, afin de donner effet aux présentes.

Adopté

PROCÉDURE RELATIVE À L'ADOPTION DU CHOIX DU NOM D'UN NOUVEL ÉTABLISSEMENT OU LE CHANGEMENT DE NOM D'UN ÉTABLISSEMENT EXISTANT (ACC-03)

Résolution n° CC-151027-4376

ATTENDU la résolution n° CC-981014-100 édictant le Cadre de gestion sur le choix du nom d'un nouvel établissement ou le changement de nom d'un établissement existant (ACC-03);

ATTENDU la construction de plusieurs nouveaux établissements scolaires à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU qu'il y a lieu d'actualiser la procédure relative à l'adoption du choix du nom d'un nouvel établissement ou le changement de nom d'un établissement existant;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Antonio Ciarciaglino

D'ADOPTER la Procédure relative à l'adoption du choix du nom d'un nouvel établissement ou le changement de nom d'un établissement existant (ACC-03);

DE VERSER la Procédure relative à l'adoption du choix du nom d'un nouvel établissement ou le changement de nom d'un établissement existant (ACC-03) au répertoire des présentes sous la cote 824.

Adopté

ADJUDICATION DE CONTRATS DE SERVICE DE DÉNEIGEMENT DES ÉCOLES POUR LES HIVERS 2015-2016, 2016-2017 ET 2017-2018 – RETOUR SUR LA RÉOLUTION n° CC-150825-4340

Résolution n° CC-151027-4377

ATTENDU l'appel d'offres public # 190AO1512 concernant les contrats de service de déneigement pour les hivers 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018, avec possibilité de reconduction pour deux années supplémentaires;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public # 190AO1512;

ATTENDU la résolution n° CC-150825-4340 relative à l'adjudication des contrats de déneigement de certaines écoles pour les hivers 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018;

ATTENDU le contrat de déneigement pour les hivers 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018, avec possibilité de reconduction pour deux années supplémentaires, adjugé à Lee Ling paysagement pour certaines écoles, incluant notamment l'école Horizon-Soleil;

ATTENDU le désistement de l'entrepreneur Lee Ling paysagement pour le déneigement de l'école Horizon-Soleil uniquement;

ATTENDU que suivant l'appel d'offres public # 190AO1512, le contrat de déneigement de l'école Horizon-Soleil doit être adjugé au deuxième plus bas soumissionnaire conforme suivant, à savoir Desjardins Excavation inc.;

ATTENDU le contrat de déneigement pour les hivers 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018, avec possibilité de reconduction pour deux années supplémentaires, adjugé à Desjardins Excavation inc. pour certaines écoles conformément à la résolution n° CC-150825-4340;

ATTENDU que le montant total des contrats de déneigement pour les hivers 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018, avec possibilité de reconduction pour deux années supplémentaires, adjugés à Lee Ling paysagement et à Desjardins Excavation inc. conformément à la résolution n° CC-150825-4340 est modifié;

ATTENDU qu'il y a lieu de rescinder en conséquence la résolution n° CC-150825-4340;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

D'ADJUGER les contrats de service de déneigement des écoles suivantes pour les hivers 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018, avec possibilité de reconduction pour deux années supplémentaires, aux plus bas soumissionnaires conformes suivants :

Lee Ling paysagement		
	Total 3 ans (excluant les taxes)	Total 5 ans (incluant une possibilité de reconduction pour 2 années supplémentaires) (excluant les taxes)
Arc-en-ciel	17 811,00 \$	29 685,00 \$
au Cœur-du-Boisé	9 300,00 \$	15 500,00 \$
Centre de formation continue des Patriotes (pavillon Jacques-Labrie)	5 985,00 \$	9 975,00 \$
Clair Matin	17 091,00 \$	28 485,00 \$
Cœur à cœur, l'Alternative	18 777,00 \$	31 295,00 \$
Notre-Dame	7 494,00 \$	12 490,00 \$
Rose-des-Vents	9 330,00 \$	15 550,00 \$
des Lucioles	11 430,00 \$	19 050,00 \$
Horizon-du-Lac	20 088,00 \$	33 480,00 \$
secondaire Liberté-Jeunesse	37 422,00 \$	62 370,00 \$
Montant total (excluant les taxes) :	154 728,00 \$	257 880,00 \$

Desjardins Excavation inc.		
	Total 3 ans (excluant les taxes)	Total 5 ans (incluant une possibilité de reconduction pour 2 années supplémentaires) (excluant les taxes)
de la Clairière	9 938,82 \$	16 652,46 \$
des Grands-Chemins	6 386,16 \$	10 662,48 \$
du Mai	7 811,60 \$	13 372,40 \$
Le Sentier	14 854,50 \$	24 757,50 \$
secondaire Jean-Jacques-Rousseau	24 524,90 \$	41 585,70 \$
CFP, l'Émergence Polyvalente Deux-Montagnes des Érables	73 277,80 \$	125 281,40 \$
des Mésanges Garage entrepôt	13 091,00 \$	23 161,00 \$
Emmanuel-Chénard	8 737,70 \$	14 668,30 \$
Sauvé	10 581,48 \$	17 816,68 \$
secondaire d'Oka Pavillon Léopold	48 565,10 \$	83 697,30 \$
des Perséides	17 088,75 \$	29 216,25 \$
des Perséides (pavillon des Primevères)	11 332,50 \$	18 887,50 \$
Curé-Paquin	12 663,00 \$	21 105,00 \$
secondaire des Patriotes	69 533,96 \$	117 159,96 \$
Terre des jeunes	12 492,06 \$	20 820,10 \$
Village-des-Jeunes	10 165,50 \$	17 077,70 \$
Nouvelle école Saint-Joseph-du-Lac	10 007,76 \$	16 769,76 \$
des Grands-Vents	11 872,60 \$	20 060,60 \$
Horizon-Soleil	23 241,50 \$	39 456,50 \$
Montant total (excluant les taxes) :	396 166,69 \$	672 208,59 \$

DE RESCINDER en partie la résolution n° CC-150825-4340.

Adopté

Mme Danielle Laramée occupe son siège à 20 h 10.

MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR LE RÈGLEMENT DU LITIGE À L'ÉCOLE DES PERSÉIDES

Résolution n° CC-151027-4378

ATTENDU la construction de l'école des Perséides par la Commission scolaire des Patriotes (CSP) dans la municipalité de Pointe-Calumet vers 1995;

ATTENDU l'ouverture de l'école des Perséides en 1996;

ATTENDU que la CSP a cédé tous ses droits et obligations à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles le 1^{er} juillet 1998;

ATTENDU la réalisation des travaux correctifs associés aux problèmes concernant la fondation et la structure de l'école des Perséides en 2007;

ATTENDU qu'il a été nécessaire, pendant la durée des travaux, de relocaliser les élèves de l'école des Perséides à l'école Fleur-de-Vie de la Commission scolaire de Laval;

ATTENDU la poursuite entreprise par la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (dossier # 500-17-044623-083);

Il est proposé par Mme Émilie Caron

DE DONNER mandat au directeur général de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles de conclure un règlement hors cour dans le dossier de la Cour supérieure # 500-17-044623-083;

DE RENDRE COMPTE au conseil des commissaires de tout règlement conclu, étant entendu que le contenu du règlement hors cour à être conclu devra demeurer confidentiel.

Adopté

MISE À JOUR DE ZONES À POTENTIEL DE RISQUE – RETRAIT

Résolution n° CC-151027-4379

ATTENDU que l'article 7.3 de la *Politique du transport scolaire* (TR-01) prévoit que le conseil des commissaires détermine les zones à potentiel de risque sur recommandation du comité consultatif de transport;

ATTENDU le résultat de l'analyse et des visites effectuées par la Direction du service de l'organisation scolaire pour chacune de ces zones;

ATTENDU le constat d'évaluation de la zone à potentiel de risque déposé au comité consultatif de transport;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE RETIRER, à partir de 2015-2016, les zones à potentiel de risque 052-20150204-01 et 073-20120426-13 pour les élèves de 5 à 7 ans et de 8 à 12 ans des écoles des Moissons et Du Bois-Joli qui doivent emprunter le pont Bruchési.

Adopté

MISE À JOUR DE ZONES À POTENTIEL DE RISQUE – RETRAIT

Résolution n° CC-151027-4380

ATTENDU que l'article 7.3 de la *Politique du transport scolaire* (TR-01) prévoit que le conseil des commissaires détermine les zones à potentiel de risque sur recommandation du comité consultatif de transport;

ATTENDU le résultat de l'analyse et des visites effectuées par la Direction du service de l'organisation scolaire pour chacune de ces zones;

ATTENDU le constat d'évaluation de la zone à potentiel de risque déposé au comité consultatif de transport;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE RETIRER, à partir de 2015-2016, la zone à potentiel de risque 010-20150204-16 pour les élèves de 5 à 7 ans et de 8 à 12 ans de l'école Rose-des-Vents demeurant entre les numéros d'immeuble 942 et 974 du chemin Principal qui doivent longer le chemin Principal.

Adopté

MISE À JOUR DE ZONES À POTENTIEL DE RISQUE – RETRAIT

Résolution n° CC-151027-4381

ATTENDU que l'article 7.3 de la *Politique du transport scolaire* (TR-01) prévoit que le conseil des commissaires détermine les zones à potentiel de risque sur recommandation du comité consultatif de transport;

ATTENDU le résultat de l'analyse et des visites effectuées par la Direction du service de l'organisation scolaire pour chacune de ces zones;

ATTENDU le constat d'évaluation de la zone à potentiel de risque déposé au comité consultatif de transport;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par M. Denis Chabot

DE RETIRER, à partir de 2016-2017, la zone à potentiel de risque 089-20150610-02 pour les élèves de 5 à 7 ans et de 8 à 12 ans de l'école de l'Envolée qui doivent longer le chemin Notre-Dame du côté sud entre la rue d'Alençon et le boulevard du Curé-Labelle.

Adopté

MISE À JOUR DE ZONES À POTENTIEL DE RISQUE – RETRAIT

Résolution n° CC-151027-4382

ATTENDU que l'article 7.3 de la *Politique du transport scolaire* (TR-01) prévoit que le conseil des commissaires détermine les zones à potentiel de risque sur recommandation du comité consultatif de transport;

ATTENDU le résultat de l'analyse et des visites effectuées par la Direction du service de l'organisation scolaire pour chacune de ces zones;

ATTENDU le constat d'évaluation de la zone à potentiel de risque déposé au comité consultatif de transport;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE RETIRER, à partir de 2016-2017, la zone à potentiel de risque 089-20150610-07 pour les élèves de 12 ans et plus de l'école secondaire des Patriotes qui doivent longer ou traverser le boulevard Arthur-Sauvé sous le viaduc de l'Autoroute 640.

Adopté

MISE À JOUR DE ZONES À POTENTIEL DE RISQUE – RETRAIT

Résolution n° CC-151027-4383

ATTENDU que l'article 7.3 de la *Politique du transport scolaire* (TR-01) prévoit que le conseil des commissaires détermine les zones à potentiel de risque sur recommandation du comité consultatif de transport;

ATTENDU le résultat de l'analyse et des visites effectuées par la Direction du service de l'organisation scolaire pour chacune de ces zones;

ATTENDU le constat d'évaluation de la zone à potentiel de risque déposé au comité consultatif de transport;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par M. Antonio Ciarciaglino

DE RETIRER, à partir de 2016-2017, la zone à potentiel de risque 024-20150610-09 pour les élèves de 12 ans et plus de l'école secondaire Rive-Nord qui doivent longer la côte de Terrebonne du côté nord.

Adopté

MISE À JOUR DE ZONES À POTENTIEL DE RISQUE – AJOUTS

Résolution n° CC-151027-4384

ATTENDU l'article 7.3 de la *Politique du transport scolaire* (TR-01) prévoyant que le conseil des commissaires détermine les zones à potentiel de risque sur recommandation du comité consultatif de transport;

ATTENDU le résultat de l'analyse et des visites effectuées par la Direction du service de l'organisation scolaire pour chacune de ces zones;

ATTENDU les constats d'évaluation des zones à potentiel de risque déposés au comité consultatif de transport;

ATTENDU le retrait, à partir de 2015-2016, de la zone à potentiel de risque en vertu de la résolution n° CC-151027-4379;

ATTENDU le retrait, à partir de 2015-2016, de la zone à potentiel de risque en vertu de la résolution n° CC-151027-4380;

ATTENDU le retrait, à partir de 2015-2016, de la zone à potentiel de risque en vertu de la résolution n° CC-151027-4381;

ATTENDU le retrait, à partir de 2015-2016, de la zone à potentiel de risque en vertu de la résolution n° CC-151027-4382;

ATTENDU le retrait, à partir de 2015-2016, de la zone à potentiel de risque en vertu de la résolution n° CC-151027-4383;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par Mme Lola St-Pierre

DE RENOMMER les zones à potentiel de risque telles que décrites à l'annexe A;

D'AJOUTER les zones à potentiel de risque suivantes :

N°	École	Municipalité
052-20150204-02	des Moissons	Sainte-Anne-des-Plaines
052-20150204-03	des Moissons	Sainte-Anne-des-Plaines
034-20150610-04	secondaire Lucille-Teasdale	Blainville
092-20150610-11	de l'Espace-Couleurs	Terrebonne
092-20150610-12	de l'Espace-Couleurs	Terrebonne
095-20150610-14	des Grands-Vents	Sainte-Marthe-sur-le-Lac

DE VERSER au répertoire des présentes, sous la cote 825, le document contenant les zones à potentiel de risque visées par la présente résolution.

Adopté

RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015 : PRÉSENTATION

Le protecteur de l'élève de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, M. Jean Poitras, présente aux membres du conseil des commissaires son rapport pour l'année scolaire 2014-2015. Le rapport du protecteur de l'élève pour l'année scolaire 2014-2015 est déposé au répertoire des présentes sous la cote 826.

MODIFICATION À L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE, L'ÉMERGENCE

Résolution n° CC-151027-4385

ATTENDU l'article 100 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 211 de cette même loi, la Commission scolaire détermine, compte tenu du plan triennal de répartition et de destination des immeubles, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement;

ATTENDU la résolution n° CE-151013-2833 du comité exécutif autorisant le directeur général de la Commission scolaire à conclure un bail afin de permettre l'ouverture de groupes du programme d'enseignement professionnel « DEP 5319 – Charpenterie-Menuiserie »;

ATTENDU la recommandation du conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle, l'Émergence (rés. n° CE1516-05);

ATTENDU l'importance de faciliter et d'accélérer l'ouverture des groupes du programme d'enseignement professionnel « DEP 5319 – Charpenterie-Menuiserie »;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE MODIFIER l'acte d'établissement du Centre de formation professionnelle, l'Émergence de manière à inclure l'adresse des locaux qui seront loués en vertu de la résolution n° CE-151013-2833;

DE MODIFIER en conséquence le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2015-2018 (OS-03)* ainsi que la *Liste des écoles et actes d'établissement 2015-2016 (OS-04)*;

DE VERSER les documents pertinents au répertoire des présentes sous la cote 827.

Adopté

CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT SUR LE TERRAIN DE L'ÉCOLE HORIZON-DU-LAC – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution n° CC-151027-4386

ATTENDU l'autorisation du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du 13 mars 2015 de réaliser le projet de construction d'un nouveau bâtiment sur le terrain de l'école Horizon-du-Lac;

ATTENDU l'appel d'offres public n° PRMI-011-0123 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux de construction d'un nouveau bâtiment sur le terrain de l'école Horizon-du-Lac;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la recommandation de Leclerc associés architectes inc.;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Émilie Caron

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de construction d'un nouveau bâtiment sur le terrain de l'école Horizon-du-Lac, à l'entrepreneur général Candev Construction Inc. pour la somme de 9 389 000 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur général, en cas de désistement du plus bas soumissionnaire, à adjudger le contrat d'exécution des travaux de construction d'un nouveau bâtiment sur le terrain de l'école Horizon-du-Lac, au plus bas soumissionnaire conforme suivant, selon les modalités prévues à l'appel d'offres, suivant la recommandation du professionnel et selon les disponibilités budgétaires et à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE DEMANDER, le cas échéant, au directeur général de faire rapport de cette adjudication à une séance subséquente du conseil des commissaires.

Adopté

COMPLEXE MULTISPORT DE SAINT-EUSTACHE – HYPOTHÈQUES

Résolution n° CC-151027-4387

ATTENDU qu'aux termes d'un protocole d'entente intervenu le 27 novembre 2006 (Protocole d'entente), la Ville de Saint-Eustache (Ville) et la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI), par l'entremise de son comité exécutif (rés. n° CE-061024-1441), ont convenu des modalités d'implantation et d'utilisation d'un Complexe Multisport sur le terrain de l'école secondaire des Patriotes;

ATTENDU la résolution n° CC-061212-2605 du conseil des commissaires qui autorisait la cession d'une partie du terrain de l'école secondaire des Patriotes en faveur de la Ville afin de permettre la construction du Complexe Multisport;

ATTENDU qu'aux termes d'un acte de cession reçu devant M^e Élyse Binette, notaire, le 21 décembre 2006, sous le numéro 8966 de ses minutes, la Ville a acquis le terrain sur lequel sera construit le Complexe Multisport;

ATTENDU que la Ville, conformément au Protocole d'entente, a cédé ses droits et obligations à l'Association du Sport et du Plein Air de Saint-Eustache inc. (ASPA), dont le terrain ci-haut mentionné;

ATTENDU que ledit acte de cession comporte notamment des hypothèques en faveur de la CSSMI;

ATTENDU la résolution n° CC-070626-2723 du conseil des commissaires approuvant une entente intervenue entre la CSSMI et la Ville de Sainte-Eustache;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

D'ACCORDER mainlevée complète et finale des hypothèques résultant de l'acte de cession reçu devant M^e Élyse Binette, notaire, le 21 décembre 2006, sous le numéro 8966 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Deux-Montagnes sous le numéro 14 162 046, étant entendu que le choix du notaire et tous les frais relatifs à la mainlevée sont à la charge de la Ville de Saint-Eustache;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE VERSER lesdits documents au répertoire des présentes sous la cote 828.

Adopté

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DES COMMISSAIRES-PARENTS AU COMITÉ EXÉCUTIF – ADOPTION

Résolution n° CC-151027-4388

ATTENDU l'institution d'un comité exécutif composé de 9 membres, incluant la présidente de la Commission scolaire et un commissaire-parent (rés. n° CC-141111-4161);

ATTENDU l'élection des membres actuels du comité exécutif (rés. n° CC-141111-4162);

ATTENDU la démission de madame Corinne Payne, commissaire-parent représentant l'ordre d'enseignement primaire en date du 8 septembre 2015;

ATTENDU la nomination par le Comité de parents le 1^{er} octobre 2015 de madame Manon Fleury, à titre de commissaire-parent représentant l'ordre d'enseignement primaire, en remplacement de madame Corinne Payne, conformément à l'article 145 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que madame Corinne Payne, commissaire-parent représentant l'ordre d'enseignement primaire, était membre du comité exécutif;

ATTENDU la nécessité de pourvoir au poste de commissaire-parent au comité exécutif de la Commission scolaire;

Il est proposé par M. Yanik Morin

DE DÉSIGNER madame Manon Fleury, commissaire-parent (primaire), comme membre du comité exécutif.

Adopté

SIGNATURE DE TOUTE PERSONNE DÉSIGNÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 173 DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Résolution n° CC-151027-4389

ATTENDU l'article 173 de la *Loi sur l'instruction publique* énonçant que la signature de toute personne désignée par la commission scolaire peut être apposée au moyen d'une griffe ou remplacée par un fac-similé gravé, lithographié ou imprimé;

ATTENDU l'utilisation courante de la signature électronique de plusieurs gestionnaires dans les activités quotidiennes de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI);

ATTENDU la nécessité d'éviter aux gestionnaires de la CSSMI la répétition de centaines de signatures manuelles sur un document ou plusieurs copies d'un même document;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

D'AUTORISER tous les gestionnaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles à utiliser une griffe, un fac-similé gravé, lithographié ou imprimé à titre de signature avec le même niveau de validité qu'une signature manuelle.

Adopté

HUIS CLOS

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Résolution n° CC-151027-4390

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 20 h 45.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-151027-4391

Il est proposé par Mme Lola St-Pierre

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 21 h 10.

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE RÉVISION

Résolution n° CC-151027-4392

ATTENDU la demande de révision présentée par la mère de l'élève (nom);

ATTENDU que les intéressés ont été invités à présenter leurs observations, plus spécifiquement la mère de l'élève, ainsi que les représentants de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU le mandat confié par le conseil des commissaires au comité d'étude des demandes de révision (rés. n° CC-980923-65, amendée par CC-071113-2768);

ATTENDU le classement de l'élève dans une classe de difficulté de comportement (DC);

ATTENDU la demande de la mère que l'enfant fréquente une classe de soutien personnel (CSP);

ATTENDU le profil académique et social de l'élève;

ATTENDU les informations actuellement disponibles et le fait que l'élève recevra sous peu un suivi médical spécialisé;

ATTENDU la recommandation du comité d'étude des demandes de révision;

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

DE DEMANDER à la Direction générale de faire en sorte que les cours actuellement offerts à domicile à l'élève (nom) lui soient offerts à l'école secondaire, étant entendu que cette mesure est temporaire et exceptionnelle;

DE DEMANDER à la Direction générale que des démarches soient effectuées auprès de nos partenaires afin d'accélérer le suivi médical de l'élève pour obtenir toutes les informations nécessaires et pertinentes afin de pouvoir mettre en place des services qui correspondent aux besoins de l'élève;

DE DEMANDER à la Direction générale que soient mises en place les conditions favorables pour faciliter l'intégration de l'élève à l'école secondaire afin de permettre l'établissement d'un lien de confiance entre l'élève, sa mère et l'école;

DE MAINTENIR, pour l'instant, le classement de l'élève (nom) en classe de difficulté de comportement (DC) pour l'année scolaire 2015-2016;

DE DEMANDER à la Direction générale que le classement de l'élève soit réévalué à la lumière des informations et observations pertinentes afin de tenir compte de l'évolution de l'élève.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-151027-4393

Il est proposé par M. Denis Chabot

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 21 h 15.

Paule Fortier, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général